

CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

LES CONTRATS
DE
DÉVELOPPEMENT
TERRITORIALISÉS
2003 - 2027

agenzia di u Turisimu
i Corsica

agence du Tourisme
e la Corse



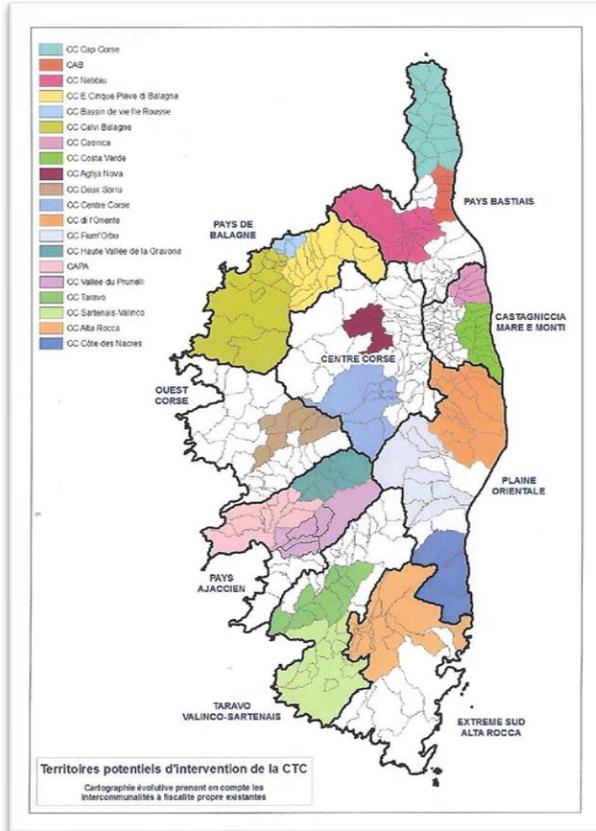
UNE BRÈVE HISTOIRE DE LA CONTRACTUALISATION TOURISTIQUE EN CORSE

- 1997: Création du premier « Pôle touristique » expérimental
- 2001 - 2007: 1^{er} génération de contrats de Pôles touristiques
- 2007 - 2014: 2^{ième} génération de contrats de pôles touristiques
- 2015: 9 territoires - 9 contrats - 9 projets
- 2016 - 2021: Contrats de Pays Touristiques (3 contrats signés)
- 2023 - 2027: Contrats de Développement Territorialisés



OFFICE DE
TOURISME

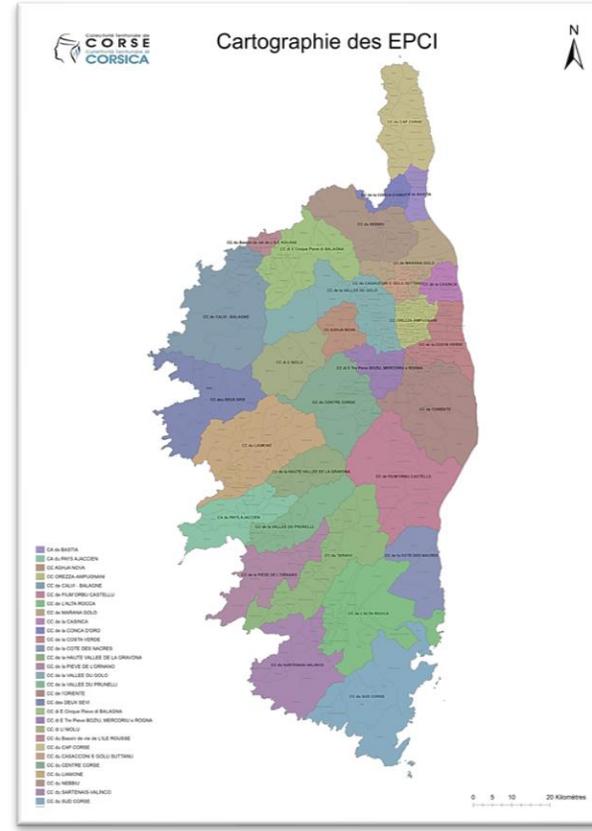
DES PÔLES TOURISTIQUES AUX PAYS TOURISTIQUES AUX CONTRATS TERRITORIALISÉS



2010

20 intercommunalités

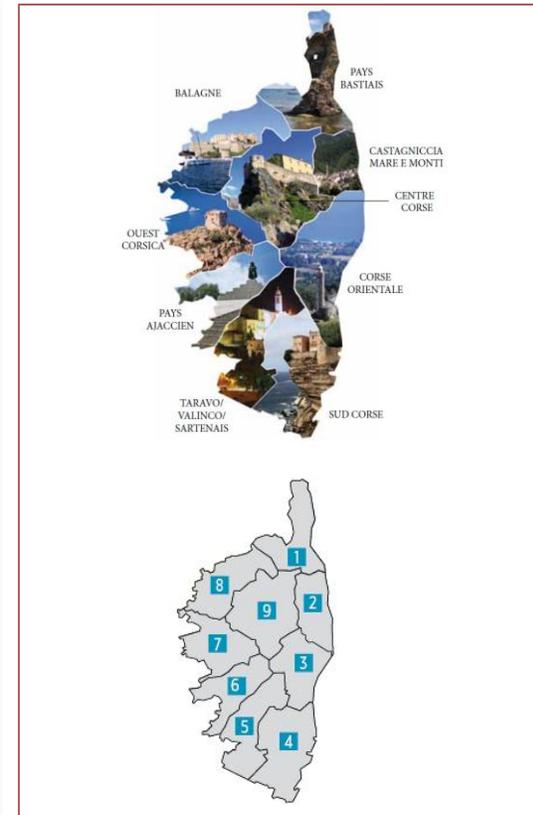
32 OTSI



2014

30 intercommunalités

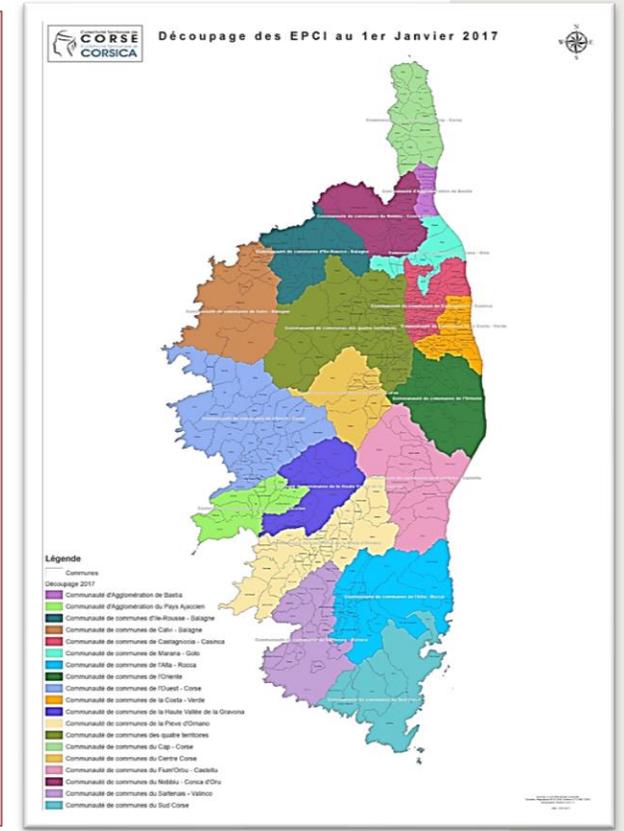
32 OTSI



2015

9 territoires

PADDUC



2017

19 intercommunalités

20 OT

L'ORGANISATION TERRITORIALE DU TOURISME CORSE EN 2023

- 1 chef de file: l'ATC, EPIC sous la tutelle de Collectivité de Corse (transfert total de la compétence tourisme depuis la loi du 22 janvier 2022)
- 9 territoires correspondant aux 9 bassins d'accueil (PADDUC 2015)
- 19 établissements publics de coopération intercommunale et 20 Offices de Tourisme (Loi NOTRe 2017)
 - Une simplification de l'armature touristique institutionnelle de la Corse
 - Une force comparativement aux autres régions française (pas de strate départementale)
 - Une pluralité de territoires mais une destination perçue dans son unicité (ce qui n'est plus le cas des grandes Régions françaises issues de l'acte 3 de la décentralisation): destination multidimensionnelle.
 - Parmi ses missions, l'ATC est en charge la coordination des acteurs du tourisme.
Le réseau des OT constitue l'une des pierres angulaires de cette coordination et le contrat est son mode opératoire: son objectif est de faire en sorte que les démarches ascendantes (venant des territoires) et descendantes (venant de l'institution chef de file) se rencontrent et mutualisent leurs efforts.

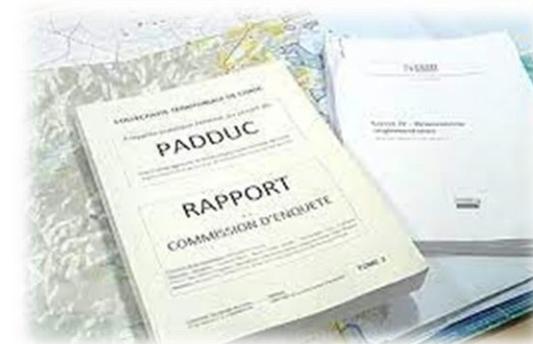
L'ESPRIT DES CONTRATS 2023-2027

- L'ATC est chargé de la mise en œuvre du PADUCC:

« *Etablir un tourisme durable, fondé sur l'identité, largement réparti sur l'année et sur les territoires* »

En pratique cela implique:

- Faire du couple environnement-identité le moteur de la croissance (avantage compétitif),
- Diversifier la clientèle,
- Equilibrer les flux sur le territoire,
- Professionnaliser l'offre,
- Améliorer l'accessibilité de la destination,
- ...



Les contrats doivent donner un contenu opérationnel et coordonné aux objectifs politiques de la destination Corse: en termes de structuration de l'offre, de promotion et de stratégie marketing.

Ils se déclinent en 5 axes et 11 mesures à construire territoire par territoire avec un premier niveau à l'échelle de l'intercommunalité et un second niveau à l'échelle du « Pays Touristique » en coordination avec un ou plusieurs OT du territoire (volet convergeant).

LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIALISÉ 2023 - 2027

Axe I : Structuration de l'offre

- 1 : Elaboration d'un schéma de développement touristique territorial
- 2 : Soutien à l'offre d'hébergement
- 3 : Construction d'une offre thématique par saison

Axe II : Accès au produit - Stratégie numérique

- 1 : Faire évoluer la visibilité des territoires touristiques vers une offre segmentée en cohérence avec la stratégie numérique de l'ATC
- 2 : Mettre en œuvre une stratégie territoriale concertés de management des réseaux sociaux

Axe III : Positionnement marketing: Tourisme expérientiel et développement durable

- 1: Soutien à l'ingénierie pour la création d'une offre expérientielle
- 2: Soutien à l'investissement pour la création d'une offre expérientielle

Axe IV : Marketing et promotion concertée

- 1 : Une observation performante
- 2 : Participation aux opérations
- 3 : Organisation des accueils-presse par les territoires

Axe V : Animation du contrat



AXE I : STRUCTURATION DE L'OFFRE



1 : Elaboration d'un schéma de développement touristique territorial

Deux cas de figure:

- Les territoires ne possédant pas de document cadre établiront un document fixant des objectifs, une stratégie et un plan d'action à 5 ans.
- Les territoires possédant un document cadre devront y ajouter un « volet convergent » à l'échelle du territoire de « Pays Touristique »

2 : Soutien à l'offre d'hébergement

- Participation avec l'ATC à la transformation qualitative de l'offre (diffusion des labels, ...)
- Réalisation de diagnostics marketing (Prix, produit, promotion, distribution)

3 : Construction d'une offre thématique par saison (Afficher une offre attractive sur des périodes choisies)

- L'OT participe aux opérations de l'ATC et s'engage à fournir au moins 5 produits « contenus de séjour » par opérations.

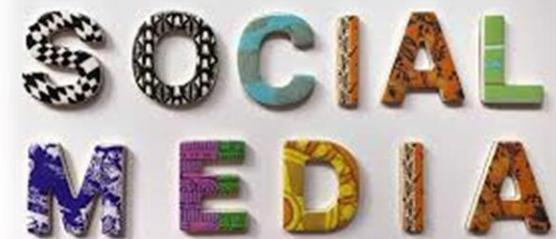
AXE II : ACCÈS AU PRODUIT - STRATÉGIE NUMÉRIQUE

1 : Faire évoluer la visibilité des territoires touristiques vers une offre segmentée en cohérence avec la stratégie numérique de l'ATC

- L'OT produit des offres web qualifiées et segmentées sur un référentiel commun avec l'ATC
- Créer ou développer une page à l'échelle du territoire de Pays Touristique (volet convergent, si besoin)

2 : Mettre en œuvre une stratégie territoriale concertée de management des réseaux sociaux

- Organiser, avec l'ATC, un management des réseaux sociaux sur des actions spécifiques
- Mettre en place une stratégie de prise de parole reprise par les territoires
- Réaliser une opération collective sur les réseaux sociaux pour faire écho au plan national



SOCIAL
MEDIA

AXE III : POSITIONNEMENT MARKETING: TOURISME EXPÉRIENTIEL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

1: Soutien à l'ingénierie pour la création d'une offre expérientielle

- L'ATC soutien le besoin en ingénierie dans le domaine de la création de produits innovants, d'offres expérientielles (favoriser l'expérience touristique avec des acteurs du territoire)
- Volet convergeant: au moins un produit doit-être conçu avec en coordination avec un autre OT du territoire

2: Soutien à l'investissement pour la création d'une offre expérientielle

- L'ATC soutien , si nécessaire, des investissements relatifs à la création des produits conçus en phase précédente (équipements, communication, ...)



AXE IV : MARKETING ET PROMOTION CONCERTÉE

1 : Une observation performante: collecte et partage de Data

- Optimisation des outils mutualisés entre l'ATC et les OT (SITTCO)
- Amélioration de la mission d'observation

2 : Participation à la réflexion sur le plan d'action et participation aux opérations

- Présence de l'OT sur au moins un tiers des opérations actées au plan d'action de l'ATC
- Coordination de la présence de l'OT avec au moins un autre OT du territoire (volet convergent)

3 : Organisation par les territoires des accueils professionnels: presse, blogueurs, prescripteurs, influenceurs

- L'OT prend en charge des accueils identifiés par l'ATC dans le cadre d'un programme élaboré en commun
- Participation au « Club notoriété »



AXE IV : ANIMATION DU CONTRAT

La cohérence du contrat tient à la qualité de son animation: côté ATC et côté OT

L'OT doit identifier une personne qui sera la personne référente pour l'ATC

La personne référente pourra être soutenue (salaires et frais de déplacements) à hauteur de 30 000€ maximum



LE CONTRAT: DÉTAILS TECHNIQUES ET FINANCIERS



- **Bénéficiaires:** OT classés en catégories 1 et 2
- **Volume du contrat:** de 80 000 à 100 000€ annuels (le contrat est conclu pour une durée triennale)
- **Possibilité d'acompte** de 20% sur justification du début d'opération
- **Taux d'intervention modulable** en fonction de la taxe de séjour
- **Pas de possibilité de cumul** avec l'aide eu fonctionnement
- **Respect d'une répartition par axes**
 - Axe 1: 30% maxi
 - Axe 2: 30% mini à 40% maxi
 - Axe 3: 10 à 20% maxi
 - Axe 4: 20% mini à 35% maxi
 - Axe 5: 30 000€ maxi

QUELQUES POINTS DE MÉTHODE POUR FINIR...



- Le contrat s'élabore en concertation avec l'ATC de la version de travail à la version finale qui sera soumise aux instance délibérantes
- Une année de contrat donnera lieu à deux points: en milieu et en fin d'année
- Lors du point de fin d'année, l'OT présente le bilan de l'année écoulée et un projet prévisionnel pour l'année n+1
- **Point d'attention:** il sera demandé à l'OT une vigilance particulière sur les aspects suivants:
 - Respect des principes de la commande publique y compris pour les achats sans publicité et mise en concurrence préalable (inférieurs à 40 000€)
 - Qualité des pièces transmises à l'ATC (devis en phase prévisionnelle et factures en phase de paiement)

CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

agenzia di u Turisimu
di Corsica

Agence du Tourisme
de la Corse



A Ringraziavi